

≡ RAPPELS RH ≡

Quand les rappels se multiplient, les repos finissent par être relégués au rang de simple variable d'ajustement, jusqu'à frôler leur suppression.

Au Centre pénitentiaire de Fresnes, les agents accusent le coup face à des rappels toujours plus nombreux et insistants, mettant à rude épreuve leurs capacités physiques comme mentales.

Tirillés par une organisation qui gère, dans l'ombre, les différentes sollicitations et les besoins en effectifs, les agents ont parfois le sentiment de ne plus avoir réellement le choix. Ils sont sommés de répondre favorablement aux demandes de rappel, **sous peine de s'exposer à des sanctions**. Des mesures qui, pour certaines, donnent davantage l'impression de vouloir affirmer une autorité que de répondre à une véritable nécessité de service.

QUAND LE MAÎTRE PARLE, LES EXÉCUTANTS EXÉCUTENT.

Au-delà de la redondance d'une formule de politesse et de remerciement, dont la résonance laisse transparaître une certaine forme d'autoritarisme, les agents aspirent avant tout à une véritable considération. Or, ils se voient adresser des courriels froids, chronométrés et répétitifs, se limitant à leur notifier, de manière formelle, un rappel au service. Ces rappels peuvent par ailleurs être transmis tardivement, sans que les délais et le cadre réglementaire applicables soient toujours respectés.

POUR LE BUREAU LOCAL DE LA CGT

Il est parfaitement compréhensible que des efforts puissent être demandés ponctuellement aux personnels afin d'assurer la continuité du service, de maintenir un fonctionnement de qualité et de garantir la sécurité de l'établissement.

CEPENDANT, L'EXCEPTION NE DOIT JAMAIS DEVENIR LA RÈGLE.

Ces mesures ne peuvent perdurer indéfiniment, au risque d'épuiser durablement les personnels. Elles ne doivent pas davantage conduire à sanctionner systématiquement un agent qui, pour des raisons légitimes, n'est pas en mesure de répondre favorablement à un rappel.

Un agent fatigué, rappelé sur son repos et soumis à l'accumulation des services ne peut être considéré comme une simple ressource interchangeable. Cette vigilance est d'autant plus indispensable lorsque l'agent est affecté à un poste à responsabilités nécessitant, en cas d'incident ou d'accident, une prise de décision rapide, une parfaite maîtrise de soi ainsi qu'une connaissance accrue des gestes et procédures professionnels.

À force de vouloir combler les trous dans les plannings par des rappels incessants, c'est la **sécurité des personnels**, de leurs collègues et de l'établissement tout entier que l'on finit par fragiliser.

Le bureau local de la CGT pénitentiaire de Fresnes demande donc que les rappels retrouvent leur véritable vocation :

RÉPONDRE À UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE,
et non devenir un mode permanent de gestion des effectifs.



ENSEMBLE, IMPOSONS-NOUS !

NOS CONDITIONS DE TRAVAIL NE SONT PAS NÉGOCIABLES !

